

Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

Déclaration du groupe de la CFDT

Cette résolution nous est proposée à un moment particulier puisque la Convention citoyenne pour le climat va rendre prochainement ses conclusions. Les constats et les préconisations formulés sont sans appel : pour respecter ses engagements, accord de Paris et neutralité carbone à l'horizon 2050, la France doit agir concrètement dès maintenant.

La CFDT soutient pleinement cette résolution qui invite l'État français à prendre ses responsabilités et nous insistons sur un point majeur sous-tendu par celle-ci. Le CESE, de par son engagement sur ces questions depuis deux mandats, s'inquiète de voir que ses préconisations fondées sur la justice sociale et la justice environnementale ne sont pas suffisamment prises en compte. Un seul exemple pour illustrer ce propos : croire que les transitions dans les transports, le logement, la production, la consommation, l'alimentation et l'agriculture puissent se réaliser sans les salariés et les citoyens est une erreur majeure.

Hormis certains plans ponctuels, aucun Plan pluriannuel de l'emploi et des compétences n'est mis en œuvre, cinq ans après l'adoption de la LTCV.

Si la mise en place d'un Haut conseil pour le climat, de même que la Convention citoyenne pour le climat, sont des signes politiques forts, ils ne seront crédibles que si l'État tient compte des critiques et des propositions formulées.

Pour la CFDT, l'urgence climatique, les ruptures sociales et territoriales doivent engager l'ensemble des acteurs, notamment politiques et économiques, à articuler concrètement la démocratie représentative, la démocratie sociale, la démocratie participative. Le temps de l'action est venu.